

FORMATION INSUFFLATION

INITIATION

PERFECTIONNEMENT

EXPERTISE

DÉTAILS DE LA FORMATION



Dans nos locaux à
Conflans Sainte Honorine,
au sein de votre entreprise
ou sur chantier*



2 jours (soit 2 x 7 heures)
Formation modulable et
adaptable selon vos
besoins



500€ HT/jour/pers.
Ouverture de session à
partir de 4 personnes
minimum

PUBLIC VISÉ

- Entreprise d'isolation
- Professionnel.le.s du bâtiment
- Artisan.e.s (dirigeant.e.s et technicien.ne.s)

PRÉ-REQUIS

- Maîtrise du français
- Notions de base dans le domaine de l'isolation

INTERVENANTS

Formateur(s) insufflation :

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation théorique (Power Point) et cas pratiques (50% théorie, 50% pratiques)
- Mise à disposition de supports et stylos pour prise de notes, vidéoprojecteur, paperboard, plateau technique, produits isolants et machine d'insufflation

MODE D'ÉVALUATION

- QCM d'évaluation des acquis des connaissances.
- Examen de mise en pratique

» Pour obtention ou renouvellement RGE :
questionnaire d'évaluation (atteindre une note globale de
24/30 minimum pour validation)

DIPLÔME

Nous délivrons une attestation de présence ainsi
qu'une attestation de fin de formation

THÉORIE

- Le cadre réglementaire relatif à la rénovation
- Les incitations fiscales en vigueur pour les travaux d'isolation
- La législation en vigueur : ATEX, ATEC, DTA et cahier du CSTP
- Le chantier d'insufflation : acteurs concernés, procédés et étapes, points de contrôle, opérations à mettre en place
- L'isolant à insuffler : propriétés et caractéristiques
- Les principes de fonctionnement de l'équipement d'insufflation

PRATIQUE

- L'insufflation de l'isolant : mise en situation, utilisation de la machine en toute sécurité
- Le traitement des différents points singuliers
- Les formations de fin de chantier
- L'entretien de la machine

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- 1- Connaître les généralités de la thermique du bâtiment**
 - Isolation thermique : Pourquoi ?
 - Les clés pour une bonne isolation
 - Qu'est-ce qu'un isolant
 - Réglementation thermique
- 2- Connaître les responsabilités de chaque acteur**
 - Responsabilités de maître d'œuvre
 - Responsabilités des poseurs
- 3- Savoir effectuer une isolation par insufflation d'isolants thermo acoustique en vrac**
 - Mise en œuvre d'isolant en vrac par insufflation
 - Préparation du chantier
 - Intervention avant la mise en œuvre
 - Réalisation de l'insufflation, mise en œuvre
 - Formalisations de fin de chantier

ISOL SCHOOL® est attentive aux personnes en situation de handicap et peut le cas échéant adapter ses formations

FORMATION ÉLIGIBLE PAR LES OPCO CONSTRUCTYS DE VOTRE RÉGION

« Déclaration d'activité enregistrée sous
le n°11788449378 auprès du Préfet de
région d'Ile-de-France »

*Si la formation a lieu dans vos locaux ou sur chantier, vous devez disposer de :
- une salle pouvant recevoir la formation théorique ainsi que tous les moyens pédagogiques ci-dessus listés
- une zone d'application ou plateau technique
- le matériel nécessaire en bon état d'entretien et de fonctionnement (aucun entretien mécanique ne sera effectué par nos formateurs)
Ces conditions sont nécessaires au bon déroulement de votre formation. Les frais du formateur sont à votre charge (déplacement, hébergement, repas).